

# **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

*entre*

***la Communauté de Communes de  
DECAZEVILLE COMMUNAUTE***



*et*

***l'Office de Tourisme et du Thermalisme (EPIC)  
de DECAZEVILLE COMMUNAUTE***

***pour la période 2021-2026***

Convention d'objectifs et de moyens entre :

**La Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE (CCDC)**, dont le siège est situé Maison de l'Industrie, BP 68, 12 300 DECAZEVILLE, représentée par son Président François MARTY, habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du XX/XX/XX

Et

**L'Office de Tourisme et du Thermalisme de DECAZEVILLE COMMUNAUTE (OTTDC)**, dont le siège est situé L'Envol – Place Jean Jaurès, 12 110 CRANSAC-LES-THERMES, représenté par son Président Michel RAFFI, habilité par délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en date du 15/07/2020

## Sommaire

1 -Objet statutaire de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 3
2 -Classement de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.....	p 4
3 -Démarche Qualité.....	p 5
4 -Accueil et information des visiteurs.....	p 5
5 -Promotion et communication.....	p 6
6 -Editions.....	p 6
7 -Sites internet, site mobile et stratégie numérique.....	p 7
8 -Relations Presse.....	p 7
9 -Labels, réseaux et partenaires.....	p 8
10 -Relations avec les prestataires et professionnels du Tourisme .....	p 9
11 -Gestion des ressources humaines.....	p 9
12 -Production et commercialisation touristiques .....	p 10
13 -Billetterie, dépôt-vente et boutique.....	p 11
14 -Offre d'animation du territoire.....	p 12
15 -Evènementiel.....	p 12
16 -Démarche de territoire .....	p 13
17 -Dynamisation du commerce.....	p 13
18 -Développement durable.....	p 13
19 -Observation touristique.....	p 14
20 -Taxe de séjour.....	p 14

<b>Modalités juridiques et financières</b>
--

21-Obligations de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 15
22-Personnel de l'Office de Tourisme et du Thermalisme .....	p 15

23-Mise à disposition de locaux équipés et collaboration des services de la CC	p 15
24-Dispositions financières.....	p 16
25-Valorisation de la Communauté de Communes.....	p 17
26-Assurances.....	p 17
27-Durée de la convention.....	p 18
28-Modification de la convention.....	p 18

### **Préambule :**

Cette convention a pour objet d'établir les **engagements réciproques** de Decazeville Communauté et de l'OTTDC en vue du **développement touristique** du territoire communautaire et de définir les objectifs, missions et niveaux de performance pour la période 2021-2026.

L'Office de Tourisme dispose d'un bureau principal, siège social situé dans le bâtiment de l'Envol, Place Jean Jaurès à Cransac-les-Thermes, il bénéficie de l'autonomie juridique et financière, à la différence des 2 antennes qui lui sont rattachées, appelées Bureaux d'Information Touristique (BIT) situés à Decazeville, Square Jean Ségalat et à Flagnac au lieu-dit La Planque.

L'Office de Tourisme Communautaire intervient sur le territoire des 12 communes membres de Decazeville Communauté (Almont-les-Junies, Aubin, Boisse-Penchat, Bouillac, Cransac-les-Thermes, Decazeville, Firmi, Flagnac, Livinhac-le-Haut, St Parthem, St Santin et Viviez) et au-delà de ce périmètre par voie de conventions de partenariat.

### **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **1- Objet statutaire de l'OTTDC :**

L'Etablissement Public Industriel et Commercial se voit confier la responsabilité de **développer et accroître la fréquentation touristique sur la zone de compétences de la Communauté de communes Decazeville Communauté** par délibérations du conseil communautaire en date du 02/03/2017 et du 09/09/2020 ; il devra notamment :

- assurer l'accueil et l'information des visiteurs ;
- assurer la promotion touristique de la Communauté de communes, en coordination avec l'Agence Départementale du Tourisme et de

- l'Attractivité (ADTA) et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, ainsi qu'Atout France et ADN Tourisme ;
- concevoir, animer et coordonner le développement touristique et thermal du territoire communautaire ;
  - contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local ;
  - apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant ;
  - mettre en œuvre la politique communautaire du tourisme et son programme local de développement touristique pour lequel il a été associé à son élaboration, notamment dans les domaines suivants : accueil, information, promotion, animation et élaboration des services touristiques ;
  - animer le montage et la commercialisation des prestations de services et des produits touristiques, dans les conditions prévues par le Code du Tourisme dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées par la Communauté ;
  - commercialiser également des prestations de services pour le compte de tiers ;
  - assurer l'exploitation et la gestion des équipements touristiques jouant un rôle structurant dans l'animation de la stratégie de territoire, notamment le bateau promenade-restauration l'Olt et l'espace scénographique Terra Olt à St Parthem ;
  - animer le Musée Les Mémoires de Cransac et l'œuvre d'art contemporain dans le cadre d'une convention établie avec la ville de CRANSAC ;
  - favoriser l'adaptation de l'offre touristique aux exigences des clientèles françaises et étrangères ;
  - accroître les performances économiques de l'outil touristique et les évaluer à partir d'indicateurs économiques ;
  - apporter son concours à la réalisation des événements destinés à renforcer la notoriété du territoire ainsi qu'à l'animation du territoire de la Communauté de Communes Decazeville Communauté ;
  - inscrire son action dans le cadre d'une démarche qualité.

L'OTTDC sera administré par un **Comité de Direction** composé de représentants de la Communauté de Communes majoritaires et de représentants et professionnels du Tourisme, prestataires touristiques, associations locales et organismes départementaux concernés par le Tourisme.

Il sera géré par un **directeur** sous l'autorité et le contrôle du **Président** de l'OTTDC.

## **2- Classement de l'Office de Tourisme :**

L'OTTDC a pour objectif de fonctionner et de se structurer pour obtenir et maintenir durablement un classement en **Catégorie I**, critère requis dans le cadre de la présence dans son périmètre d'intervention de la commune de Cransac-les-Thermes, station classée de tourisme.

Il doit tout mettre en œuvre pour valider l'ensemble des critères définis dans le Référentiel Qualité de la Catégorie I.

Indicateur :

- *Montage du dossier de renouvellement du classement en Catégorie I*

### **3- Démarche Qualité :**

Dans l'objectif du classement de l'Office de Tourisme en Catégorie I, il est demandé à l'OTTDC d'inscrire son action dans le cadre d'une démarche qualité visant la meilleure satisfaction des clientèles et **l'obtention de la Marque « Qualité Tourisme »**.

Indicateur :

- *Demande d'obtention de la Marque Qualité Tourisme*

### **4- Accueil et information des visiteurs :**

L'accueil physique et l'information des visiteurs seront notamment effectués **sur 3 bureaux** :

- toute l'année *au bureau de Decazeville*, square Jean Ségalat
- saisonnièrement *au bureau de Cransac-les-Thermes* - de Février à Novembre, situé dans le bâtiment de l'Envol Place Jean Jaurès
- saisonnièrement *au bureau de Flagnac* – de Mai à Septembre, situé à la Planque.

De plus, l'accueil et l'information des visiteurs pourraient s'organiser ponctuellement et saisonnièrement dans un point d'information à Aubin en fonction des décisions politiques prises annuellement.

Ce schéma d'accueil pourra être évolutif (périodes et horaires d'ouverture) et sera optimisé en fonction de la fréquentation mesurée.

Indicateurs :

- *Analyse de la fréquentation de la clientèle sur chaque bureau*
- *Analyse des demandes de la clientèle*
- *Questionnaire de satisfaction de la clientèle*

L'accueil et l'information des visiteurs seront également proposés « **hors les murs de l'Office de Tourisme** », notamment lors de rendez-vous, d'actions le nécessitant, d'animations ou d'événementiels ayant un caractère d'intérêt communautaire afin d'aller à la rencontre des visiteurs ne fréquentant pas les BIT.

La fonction **d'accueil des visiteurs** constitue une des principales missions de l'OT. Elle est essentielle pour le développement de l'économie touristique : c'est souvent le 1<sup>er</sup> contact avec le visiteur et donc client potentiel. Elle doit contribuer à inciter le visiteur à consommer, à séjourner et à revenir, participant ainsi à la promotion de la destination et à la valorisation de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire. Elle est assurée par les professionnels de l'OT, qui sont régulièrement formés et qui disposent d'outils performants leur permettant de remplir leur mission.

## **5- Promotion-communication :**

L'OTTDC devra développer la notoriété de la destination touristique qui lui incombe sur le marché français, en mettant des actions de promotion adaptées aux différentes cibles visées, aux zones géographiques stratégiques et aux périodes les plus propices. Cette stratégie sera précisée dans le cadre **d'un plan de marketing territorial** et sera déclinée en plans d'actions annuels.

La déclinaison d'une charte graphique et la création de supports, visuels et vidéos seront créés constituant des supports privilégiés pour accompagner les actions de promotion-communication.

Pour les marchés étrangers, l'OTTDC intégrera la plupart de ses actions dans le cadre d'une collaboration avec l'Agence Départementale du Tourisme et de l'Attractivité (ADTA), le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, ainsi qu'Atout France et ADN Tourisme dont il est membre.

Le Comité de Direction déterminera la répartition des moyens alloués à la promotion et validera le plan marketing ainsi que les plans de communication annuels.

Pour ses diverses actions de communication ainsi que pour la mise à disposition de la presse, l'OTTDC aura pour mission de gérer une photothèque-vidéothèque. Il veillera à enrichir régulièrement celle-ci par la production et l'achat d'images libres de droits.

### Indicateur :

- *Mise en œuvre et respect du plan de communication*

## **6- Editions :**

Tout en prenant en compte **la part croissante du développement de l'e-tourisme**, l'OTTDC devra maintenir l'édition de brochures adaptées aux besoins des prospects et des visiteurs, globalisant l'offre du territoire. Seront particulièrement visés les documents relatifs :

- aux hébergements
- aux restaurants
- aux activités (nautiques, de pleine nature, de jeu ...)
- aux équipements touristiques
- aux sites à visiter
- à l'activité thermale
- aux évènementiels en relation avec la CCDC et les Communes dans le cadre de leurs actions et politiques à caractère culturel, social, sportif, etc.

### Indicateurs :

- *Types de brochures et nombre d'exemplaires*
- *Nombre de prestataires partenaires*

## **7- Site internet « responsive » et stratégie numérique :**

L'OTTDC est doté d'outils numériques performants au travers **d'un site internet tourisme performant conçu en « Design Responsive »** afin d'en optimiser l'affichage sur toutes les tailles d'écrans et supports (Smartphones, tablettes ...), intégrant des fonctions liées aux modes de recherche et de consommation des internautes, couvrant l'ensemble du territoire communautaire et nécessitant une mise à jour régulière.

Dans le cadre d'une démarche d'identité communautaire, une articulation a été recherchée avec le site internet de la CCDC notamment en termes de cohérence graphique et organisationnelle.

Par ailleurs, des liens ont été prévus avec les sites web des organismes et structures touristiques des territoires voisins.

L'OTTDC est également présent sur **les réseaux sociaux** et anime des pages dédiées suivant une ligne éditoriale définie.

Par ailleurs, l'utilisation de nouveaux **supports d'accueil numériques** est privilégiée :

- avec la création d'un QR Code renvoyant sur le site internet tourisme
- en lien avec les outils développés par l'ADTA de l'Aveyron (Welcotour, internet de séjour ...).

Enfin, les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme :

- développent des outils numériques (écrans, tablettes ...) valorisant le territoire et les thématiques à y découvrir
- développent des services à la clientèle comme le WiFi mis gratuitement à disposition,

L'OTTDC pourra développer des outils numériques permettant la découverte du territoire (géocaching, circuits embarqués sur le smartphone ...)

### Indicateurs :

- *Nombre de visites sur le site internet*
- *Réseaux sociaux : nombre d'amis, de publications, d'impacts*
- *Etude clientèle internaute*

## **8- Relations presse :**

L'OTTDC doit être actif dans le cadre des relations presse afin de générer des reportages qualitatifs sur la destination.

Des accueils-presse, des salons et des actions de marketing direct sont organisés, notamment en collaboration avec l'ADTA de l'Aveyron et le CRTL d'Occitanie. L'OTTDC peut être amené aussi à accueillir des journalistes qui lui en feront la demande directement ou qu'il aura lui-même sollicités.

Indicateurs :

- *Nombre d'accueils presse*
- *Nombre de contacts presse*
- *Nombre d'articles et / ou de reportages diffusés*

**9 - Labels, réseaux et partenaires :**

L'OTTDC collaborera activement aux **actions de ses partenaires institutionnels** :

- relais départementaux : ADTA de l'Aveyron
- relais régionaux : CRTL Occitanie
- relai national : ADN Tourisme

et participera aux rencontres initiées par ces derniers.

L'OTTDC est associé aux actions de nombreux réseaux de promotion touristique, à titre d'exemples :

- LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT avec notamment la Vallée du Lot à vélo – véloroutes /voies Vertes ;
- LE RESEAU DE LA ROUTE DES VILLES D'EAUX DU MASSIF CENTRAL et l'ANMCT (Association Nationale des Communes Thermales) sur la thématique thermale et de bien-être ;
- L'ANETT ( Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) qui a pour objectif le défense des intérêts et le développement des territoires touristiques ;
- Les chemins de St Jacques avec l'AGENCE DES CHEMINS DE COMPOSTELLE sur cette thématique ;
- Les Sites et Cités remarquables de France (anciennement VPAH) ;

L'OTTDC veille à être actif au sein de ces réseaux et d'autres à venir afin de profiter pleinement de leurs prestations et des mutualisations qu'ils permettent.

L'OTTDC est source de propositions quant à la mise en place de travail partenarial sur des thématiques définies et validées par le Comité de Direction, avec d'autres territoires ou ceux de proximité.

Il veillera à associer dans la mesure du possible les habitants et les acteurs socio-professionnels à sa stratégie touristique, en tant que véritables ambassadeurs de leur territoire.

Indicateurs :

- *Nombre de participations aux réunions*
- *Actions collectives réalisées*



## **10 - Relations avec les prestataires et professionnels du Tourisme**

L'OTTDC coordonne dans le cadre de la réglementation les professionnels du tourisme du territoire et les accompagne dans leur activité touristique.

Il réalise **un guide du partenariat** précisant son champ d'action, ses missions, l'appui et l'accompagnement qu'il peut apporter aux socio professionnels.

**L'OTTDC développe plusieurs actions au profit des professionnels :**

- mise à disposition d'outils développés par l'ADTA de l'Aveyron dans un objectif de cohérence globale de mutualisation des moyens et de partage de l'information, avec une gestion unique et commune de l'information touristique (le SITA : Système d'Information Touristique de l'Aveyron).

- moyens d'informations réguliers mis en place en direction des prestataires ; newsletters, courriers, espace pro du site internet, agenda des manifestations, réunions techniques afin de diffuser les actions réalisées par l'OTTDC.

- l'OTTDC disposant d'une personne chargée de l'Animation Numérique du Territoire, qui propose aux professionnels une aide et un accompagnement sur le numérique et ainsi une meilleure visibilité de leur entreprise sur internet (dispositif PANDA : Programme d'Accompagnement Numérique de la Destination Aveyron).

- une participation active à la qualification de l'offre d'hébergements, (principalement pour les meublés de tourisme nombreux sur le territoire) par le biais d'un accompagnement, de conseils en pré-visites de classement...

- la mise à disposition de la documentation

- l'organisation d'éductours pour les professionnels.

### Indicateurs :

- *Nombre de newsletters diffusées*
- *Nombre de professionnels participants aux éductours*
- *Nombre d'hébergements qualifiés et classés*

## **11 - Gestion des ressources humaines**

Compte tenu de l'importance des ressources humaines dans la qualité de service apportée par l'OTTDC, une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail et à la motivation de l'équipe de l'OT.

Pour mener à bien l'ensemble des missions déléguées par la Collectivité à l'OTTDC (article 1), ce dernier dispose d'un effectif salarial de 8.14 ETP réparti comme suit :

- 7 emplois permanents ( soit 6.91 ETP)
- 5 emplois saisonniers ( soit 1.23 ETP dont 1.16 ETP dédiés à la gestion des équipements touristiques du bateau et de Terra Olt).

**Un plan de formation** de l'équipe est réalisé chaque année en tenant compte des exigences de la Marque Qualité Tourisme.

**Un plan de visites des prestataires du territoire** est mis en place afin de mieux connaître et mieux vendre la destination.

Indicateurs :

- *Plan de formation et plan de visites de prestataires et nombre d'heures*

## **12 Production et commercialisation touristiques :**

Compte tenu de sa position privilégiée sur le territoire, de sa connaissance de l'offre et des besoins de la clientèle, l'OTTDC est un interlocuteur privilégié pour le montage de séjours et la garantie de leur qualité.

### **► Production :**

L'OTTDC facilite le séjour des visiteurs en proposant des produits directement **auprès des visiteurs** et en concrétisant la réservation et la vente. L'OTTDC assure un nouveau service avec la vente en ligne.

Il s'engage également à formaliser l'offre existante **pour les groupes** accueillis à la journée ou en séjours sur le territoire et à élaborer des partenariats de séjours et de circuits hors du territoire.

Il réalise **des offres de séjours** pour les groupes ainsi que la contractualisation et le suivi partiel du groupe durant son séjour. Les produits groupes sont élaborés avec les prestations des professionnels ayant signé une convention de partenariat avec l'OTTDC, qui prévoit notamment le reversement d'une commission.

Des frais de dossier ou d'inscription pourront être mis en place en fonction de cas particuliers.

Indicateurs :

- *Produits individuels proposés*
- *Produits groupes proposés*
- *Groupes : nombre de contacts réalisés et nombre de contrats concrétisés*

### ► **Commercialisation :**

Afin de commercialiser des produits touristiques, l'OTTDC dispose d'un numéro d'immatriculation délivré par Atout France et être inscrit au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM 012160001.

Il dispose d'un budget annexe sur l'activité commerciale du bateau.

#### Indicateurs :

- *Chiffre d'affaires*

### **13 - Billetterie, dépôt-vente et boutique :**

#### ► **Billetterie :**

Le conventionnement avec un tiers fait l'objet d'une délibération spécifique du Comité de direction.

- L'OTTDC peut réaliser des opérations de vente de spectacles, évènements divers suivant un conventionnement avec les tiers, établissant une rémunération sous forme de commissionnement sur les billets vendus.

- Les associations et collectivités confiant une billetterie à l'OTTDC seront soumises aux mêmes conditions de commissionnement.

- Ce service se fait sans perception de commission pour les billetteries réalisées pour le compte du Service Culturel de Decazeville Communauté.

- L'OTTDC se dote de l'outil nécessaire au bon fonctionnement de ces ventes, et accepte les moyens de paiements les plus larges possibles (espèces, chèques, chèques vacances, carte bancaire,...).

#### ► **Boutique et articles en dépôt-vente :**

Par ailleurs, afin de répondre à une demande et dans la continuité de sa mission d'accueil, l'OTTDC propose à la vente **une boutique** avec des ouvrages, des cartes, des topoguides de randonnées, ainsi que des produits dérivés spécifiques en lien avec les thématiques du territoire :

- les produits dérivés appartenant à l'OTTDC sont vendus suivant les tarifs délibérés par le Comité de Direction ;

- les autres produits, ceux des prestataires, font l'objet d'une convention avec un commissionnement défini, relatif aux ventes réalisées.

#### Indicateurs :

- *Nombre de conventions signées avec les différents prestataires*
- *Chiffre d'affaires et marge réalisés*

#### **14 Offre d'animation du territoire:**

La participation active de l'OTTDC à l'**animation de son territoire** et à la **valorisation de son patrimoine** est une mission importante tant pour sa contribution à l'attractivité touristique que pour sa mission de développement.

Il organise, avec l'approbation du Comité de Direction, des **animations touristiques** visant à mieux faire connaître le territoire, ses spécificités, ses produits et son patrimoine industriel.

Il répond également à une demande des clientèles spécifiques (exple : curiste, par son séjour de 3 semaines consécutives sur le territoire avec une saisonnalité thermale de 9 mois sur l'année) et d'autres clientèles particulières identifiées.

Dans le cadre d'un accord avec la ville de CRANSAC, l'animatrice du Musée Les Mémoires de Cransac et de l'œuvre d'art contemporain sera chargée de l'organisation de visites guidées du Musée et de l'œuvre.

L'OTTDC travaille en collaboration et en concertation avec le Service Culture de la Communauté de Communes Decazeville Communauté sur la valorisation touristique du patrimoine.

L'OTTDC propose également aux visiteurs un programme de **visites guidées** en lien avec les thématiques du territoire, des excursions avec des prestataires de transport suivant conventionnement et commissionnement...

#### **Indicateurs :**

- *Nombre et type d'animations organisées*
- *Nombre de participants aux animations, visites guidées, excursions*
- *Satisfaction des visiteurs*
- *Chiffre d'affaires généré*

#### **15 Evènementiel :**

Les grands évènements constituent une filière très intéressante pour l'économie touristique, à développer en particulier sur le hors saison.

L'OTTDC intervient sur des missions :

- d'information du public sur des grands évènements, salons ...
- d'accompagnement et de soutien aux organisateurs sur le volet touristique (hébergement, restauration, visites de sites, conférences de presse, etc...)
- d'observation des retombées économiques et médiatiques de ces manifestations en établissant une relation avec les participants afin d'en faire des ambassadeurs du territoire.

Indicateurs :

- *Nombre d'évènements accompagnés et nature des prestations fournies*
- *Nombre et nature des documents édités*
- *Enquêtes auprès des organisateurs*
- *Enquêtes auprès des participants*

**16 Démarche de territoire :**

Une démarche de projet de territoire de Decazeville Communauté a été mise en oeuvre avec l'objectif de **changer l'image d'un territoire en transition**, pour relever le défi d'une attractivité renouvelée à laquelle l'OTTDC apporte toute sa contribution. Un changement d'image qui passe notamment par **une valorisation touristique, artistique et culturelle du territoire**.

Indicateurs :

- *Nombre d'acteurs engagés dans la démarche*
- *Actions de valorisation touristique, artistique et culturelle du territoire*

**17 Dynamisation du commerce :**

En lien avec ses missions liées au tourisme, l'OTTDC doit dans la perspective de développer l'attractivité du territoire collaborer avec le Service Développement Economique de Decazeville Communauté.

Afin d'atteindre cet objectif l'OTTDC met en oeuvre une promotion des actions de valorisation des commerçants.

Indicateurs :

- *Publications promotionnelles sur nos canaux de diffusion*

**18 Développement durable :**

Dans le cadre des engagements de la marque Qualité Tourisme liés **au développement durable**, l'OTTDC adopte les comportements préconisés, en particulier dans la gestion des éditions papier, de la sensibilisation des visiteurs et du personnel, dans la gestion des déplacements du personnel.

L'OTTDC participe à des actions promotionnelles visant à modifier des pratiques dans le cadre du développement durable en lien avec les autres services communautaires.

Indicateurs :

- *Mise en place d'une charte éco-responsable pour le personnel*
- *Mise en place d'une politique d'achat intégrant le critère de développement durable*
- *Messages de sensibilisation à la clientèle et aux prestataires*

## **19 Observation touristique :**

En collaboration et en coordination avec les observatoires de l'ADTA de l'Aveyron et du CRTL Occitanie, l'OTTDC tiendra à jour des statistiques sur l'origine géographique et les demandes des clientèles à l'accueil, sur les e-mails, les courriers et les appels téléphoniques reçus (tableaux de bord internes, outil flux vision tourisme ...)

Des analyses sur le comportement, les besoins ou la demande des clients sont réalisées soit par enquêtes, soit par collecte d'informations éditées par divers organismes.

Un bilan de saison est effectué annuellement.

### Indicateurs :

- *Enquêtes sur l'activité touristique et économique*
- *Statistiques de collecte et de reversement de la taxe de séjour (nuitées et redevance générées)*

## **20 Taxe de Séjour :**

L'OTTDC anime la taxe de séjour pour le compte de la CCDC et en collaboration avec les services secrétariat et comptabilité de Decazeville Communauté.

- L'OTTDC réalise l'information et la formation des prestataires sur le logiciel de télécollecte mis en place et recueille les données statistiques des déclarations des hébergeurs.

- L'OTTDC prend en charge l'appel à versement, le suivi des montants perçus et les relances.

- L'OTTDC veille au suivi de l'évolution de la réglementation avec le Secrétariat de la CCDC, et, le cas échéant, propose des évolutions quant à la perception et au tarif de la taxe de séjour.

### Indicateurs :

- *Analyse de la collecte et du reversement de la Taxe de Séjour : redevance perçue et nuitées enregistrées par catégories d'hébergements.*

## MODALITES JURIDIQUES ET FINANCIERES

### **21 Obligations de l'OTTDC:**

Il s'engage :

- à respecter et mettre en œuvre toutes les dispositions contenues dans ses statuts
- à exercer ses activités dans le respect des règles juridiques, fiscales, sociales et comptables auxquelles il est assujéti,
- à exercer ses activités dans le strict respect de son objet statutaire.
- à collaborer avec les services de la CCDC.

### **22 Le personnel de l'OTTDC:**

Le personnel de l'Office de Tourisme EPIC - autre que le directeur, l'agent comptable et le personnel sous statut de droit public mis à disposition par la CCDC - relèvent du droit du travail, **droit privé**, c'est-à-dire de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme à but non lucratif.

Le personnel relevant du **droit public** dépend, lui, de l'application de la Convention Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

### **23 Mise à disposition de locaux équipés et collaboration des services de la CCDC**

Pour permettre à l'OTTDC de remplir l'ensemble de ses missions et du travail réalisé en back office, la CCDC met à disposition gratuitement de l'OTTDC les locaux suivants équipés en matériel (mobilier, téléphone, informatique ...) :

- au bureau de Cransac-les-Thermes, Bâtiment de l'Envol Place Jean Jaurès  
au bureau de Decazeville, Square Jean Ségalat
- au bureau de Flagnac, lieu-dit la Planque

Il est rappelé que les communes concernées par la domiciliation d'un bureau d'informations ont mis à disposition de Decazeville Communauté ces locaux et mobiliers les garnissant dans le cadre des articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi Decazeville Communauté assume sur ces biens l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis la capacité de vendre les biens. Il possède notamment tout pouvoir de gestion, autorise l'occupation des biens, en perçoit les fruits et produits, agit en justice en lieu et place du propriétaire. Il peut procéder à tous travaux propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La CCDC met à disposition de l'OTTDC un accès aux différentes salles de réunions de la Communauté de Communes, sur demande et suivant la disponibilité des salles.

L'OTTDC assume :

- les charges de gestion courante et de fonctionnement relatives à l'ensemble des locaux (chauffage, électricité, téléphone, internet, eau, gaz, contrôles sécurité) ;
- l'entretien et la réparation des biens meubles mis à disposition par Decazeville Communauté.

La CCDC assume quant à elle toutes les charges faisant l'objet d'une inscription en section d'investissement.

Les services de la CCDC en charge de l'informatique, des travaux, de l'entretien et maintenance des bâtiments, de la gestion administrative, d'une assistance juridique, RH et financière, apportent leur concours à l'OTTDC.

Il en est de même pour le Service Patrimoine notamment sur l'exploitation et la gestion des équipements touristiques (bateau promenade restauration, espaces scénographiques). Sauf à préciser par convention spécifique de gestion de locaux entre Decazeville Communauté et les communes concernées.

## **24 Dispositions financières :**

L'OTTDC a **2 budgets propres en gestion** :

- un budget principal lié à son activité et ses missions
- un budget annexe dédié à l'activité de commercialisation du bateau.

Pour permettre à l'OTTDC de respecter les engagements contenus dans la présente convention, en particulier dans le cadre des missions de service public d'accueil et d'information de celui-ci, la CCDC fixe annuellement, dans le cadre de la préparation de son propre budget, le montant d'**une subvention financière d'équilibre** liée au respect des objectifs prévus dans la présente convention.

Les budgets de l'OTTDC préparés par le directeur, en étroite collaboration avec les services de la CCDC, seront présentés par le Président de l'OTTDC :

- Au Conseil Communautaire de Decazeville Communauté avant le 31 Mars ;
- Au Comité de Direction de l'OTTDC qui en délibèrera avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'appliquera.

Par ailleurs, si l'Office de Tourisme Communautaire rencontre des problèmes structurels de trésorerie liés à :

- un décalage entre l'encaissement des recettes (taxe de séjour, produits touristiques ...) et le paiement des salaires du personnel et des différents fournisseurs,



- un manque de recettes généré par des circonstances exceptionnelles (crise sanitaire ou besoins d'investissements importants),

des avances de trésorerie pourront être sollicitées par l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire à Decazeville Communauté dans le cadre de la délibération n° 2020/240 prise par Decazeville Communauté du 17/12/2020.

Ces dernières devront faire apparaître un estimatif basé sur l'élaboration d'un plan prévisionnel de trésorerie en concertation avec le service finances communautaire. Les versements seront échelonnés en fonction des besoins réels de trésorerie.

Les remboursements de ces avances de trésorerie pourront être réalisés par acomptes successifs dès lors que la trésorerie de l'Office de Tourisme et du Thermalisme le permettra.

Le montant du produit annuel de la Taxe de séjour, perçu par la CCDC est intégralement reversé au budget principal de l'OTTDC Epic.

Conformément à son statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial, l'OTTDC dégage des recettes qui lui resteront acquises.

Sur décision du Conseil Communautaire, des crédits spécifiques pourront être également prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente, confiée à l'OTTDC. Ils feront l'objet d'un avenant à cette convention définissant les montants ainsi que la nature et la durée du service demandé et le montant de crédits spécifiques accordés.

### **25 Valorisation de la CCDC :**

L'OTTDC s'engage à faire apparaître sur ses principaux supports de communication la participation de la CCDC, notamment au moyen de l'apposition de son logo (+ marque et/ou slogan).

### **26 Assurances :**

Chaque partie à la présente convention souscrit une police d'assurance garantissant les risques lui incombant.

L'OTTDC assure les activités qu'il exerce dans ses locaux et garantit les dommages causés aux tiers du fait des équipements touristiques.

L'OTTDC assure le mobilier, le matériel lui appartenant ou mis à disposition par la CCDC et le risque locatif des bâtiments occupés.

La CCDC assure les locaux occupés par l'OTTDC eu égard à sa qualité de propriétaire.

### **27 Durée de la convention :**

La présente convention est reconduite pour la période définie de 2021 à 2026.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **28 Modification de la convention :**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci approuvé par les organes délibérants des établissements publics.

Fait à Decazeville, le

Pour la Communauté de communes  
de Decazeville Communauté

Le Président

Pour l'Office de Tourisme et du  
Thermalisme de Decazeville Communauté

Le Président